

Prolongation de l'année universitaire 2019-2020 au 31.12.2020.

Conseil d'administration du 25 mai 2020

Délibération 2020/05/CA-047

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu les ordonnances portant mesures pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu la délibération n° 2020/04/CA-034 du 20 avril 2020 relative aux délibérations à distance des instances de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier ;

Vu l'avis favorable de la CFVU ;;

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le report des stages au-delà du 31 août 2020 et, à cet effet, décident de prolonger l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Toulouse, le 25 mai 2020
Le Président,




Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0